

19^{ème} Festival d'Art Contemporain de Perros-Guirec
Samedi 22 octobre – Dimanche 30 octobre 2022

REGLEMENT

1. Le Festival

Cap sur les Arts est une manifestation d'art contemporain organisant la rencontre du public avec des artistes peintres, sculpteurs, graveurs, photographes, dessinateurs... Elle se déroule à la Maison des Traouïero à Perros-Guirec.

Dix artistes sont sélectionnés chaque année et se voient attribuer un espace personnel conséquent (box ou salle offrant ± 21m linéaire). Le plan de chaque espace est fourni à chaque artiste sélectionné.

Durant le Festival sont organisées également des conférences et une animation musicale.

2. Sélection

La sélection est faite par un jury composé d'artistes et d'amateurs d'art membres de l'association Cap sur les Arts. Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées aux artistes qu'ils soient retenus ou non.

3. Droits de participation

Ils s'élèvent à 15€ d'adhésion à l'association, à verser dès réception du mail confirmant la sélection et son acceptation.

En outre, une caution de 150€ sera demandée en vue de garantir le respect du règlement (désistement, absences durant le Festival), ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue du Festival

4. Présence obligatoire des artistes

Les artistes seront présents durant tout le Festival et assureront l'accueil du public de 14h00 à 18h30. Cette obligation est non négociable car elle fait la caractéristique du Festival qui met en avant la rencontre entre artistes et entre artistes et public.

5. Droit de présentation publique

Sous réserve de présentation d'un justificatif d'inscription à l'URSSAF et d'une attestation de règlement de cotisation pour l'année en cours, il sera attribué à chaque artiste une rémunération de 200€ (150€ par le conseil départemental 22 et 50€ par l'association Cap sur les Arts).

6. Ventes d'œuvres

Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres. **Ils s'engagent à verser un don de 10% du prix de leurs ventes pour contribution au fonctionnement de l'association.** L'association Cap sur les Arts n'ayant pas de but lucratif, le don ne pourra pas excéder 500€.

Les acheteurs pourront retirer leurs œuvres auprès de l'artiste le dernier jour de l'exposition.

7. Conditions générales et responsabilités

Les artistes achemineront leurs œuvres par leurs propres moyens. L'association fournit des cimaises (pas d'accrochage au clou) mais les sculpteurs doivent prévoir leurs socles.

L'accrochage a lieu la veille du Festival, le vendredi 21 octobre et le décrochage le soir du dimanche 30 octobre 2022.

L'accrochage des œuvres est effectué par les membres de l'association et par les artistes. La Présidente valide l'accrochage. Les œuvres des artistes et leur nombre sont sélectionnés en fonction de la couleur, technique, style, ... pour respecter l'harmonie voulue pour l'exposition par le Comité de Sélection. De ce fait, les œuvres ne pourront être déplacées, changées et/ou remplacées après l'accrochage, et ce, pour la durée de l'exposition, à moins d'une entente expresse avec la Présidente.

8. Conditions générales et responsabilités

L'association Cap sur les Arts assure la promotion et le soin des œuvres exposées mais elle décline toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, de chute ou d'avarie de quelques natures et causes qu'elles soient. Les œuvres exposées ne sont donc pas assurées par l'Association, il appartient à chaque artiste de contracter l'assurance qui lui semblera nécessaire.

En conséquence, les exposants reconnaissent par la seule acceptation du règlement la non responsabilité de l'association et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à leur encontre.

9. Communication – Site internet

Pour assurer une meilleure visibilité au Festival et aux artistes, Cap sur les Arts a réalisé un site internet qui permet de renvoyer aux sites personnels des artistes participants. L'association gère également un compte Facebook et fait réaliser des vidéos à chaque Festival. Les candidats à la sélection 2022 pourront se référer utilement au site internet pour apprécier le type d'expression défendue par l'association Cap sur les Arts.

CAP SUR LES ARTS



PERROS GUIREC

Cap sur les Arts
Hôtel de Ville
BP 147
22700 PERROS-GUIREC 06
82 35 75 49
contact@capsurlesarts.com
www.capsurlesarts.com